



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance
Du 01 septembre 2022
à 21 heures

Date convocation :	26/08/2022
Affichage :	26/08/2022
Membres du Conseil Municipal en exercice :	23
Présents :	15
Absents excusés :	5
Procurations :	3
Votants :	18

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Anne-Emmanuelle RAMOND, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ,
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Muriel LUX, Isabelle SENE, Elsa MARRE-LARTIGUE
PROCURATIONS	M. François BOMPAY à Alain LARGE Mme Caroline PRIGENT à Cedric Lavigne Mme Pauline Marquet à Valérie Vandon
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Urbanisme – Renouveau de la convention ADS 2. SMGALT- Modification des statuts. 3. Adhésion au syndicat Haute-Garonne Environnement : 4. Ressources Humaines – Création d’emploi permanent 5. Ressources Humaines – Création d’emploi permanent 6. Finances – attribution de subvention 7. Demande de subvention auprès de la CAF pour l’extension de l’ALSH 8. Demande de subvention auprès de la CAF pour l’isolation acoustique de la salle motricité

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures

Il procède à l’appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s’il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 10 juin 2021.

M. le Maire propose d’adopter le compte rendu en conséquence :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Renouvellement de la convention ADS

Depuis l'année 2016, la Commune de Bérat fait appel aux services instructeurs du Pays Sud Toulousain pour procéder à l'instruction des actes d'urbanisme. La convention venant encadrer les droits et obligations des parties arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

La convention s'appliquera à toutes les demandes et déclarations déposées, et portera sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la Commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux et contrôle de cette conformité par récolement).

La convention sera conclue pour une durée d'un an et prendra effet au 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022 elle sera ensuite reconduite tacitement chaque année jusqu'au 31/12/2026.

Le coût de l'acte pondéré est fixé à 153 €.

Il est précisé que le coût de l'acte n'a pas évolué depuis 2019 et que la compétence en urbanisme reste à ce jour une compétence communale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

SMGALT – Modification des statuts

M. le Maire rappelle les compétences incombant au SMGALT ainsi que la teneur des modifications essentiellement motivées par les difficultés de représentativité et d'obtention d'un quorum suffisant lors des assemblées délibérantes du syndicat.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

HGE – Adhésion à Haute Garonne Environnement

Mme. Corinne Lebrun présente le Syndicat Haute-Garonne Environnement comme un véritable outil d'échange d'expériences pour les collectivités et un outil de sensibilisation au développement durable et à l'environnement auprès du grand public, notamment des jeunes.

Créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le syndicat compte 289 communes adhérentes, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, 93 associations notamment de protection de l'environnement et des représentants du milieu éducatif.

➤ **Missions :**

- Informer et mettre en réseau les acteurs
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Conseil et mise à disposition d'outils
- Aide à la mise en place de décision

➤ **Coût :**

Pour les communes de plus de 500 habitants : participation financière de 0,05 € par an et par habitant soit : 150 € annuel pour la Commune.

Enfin, il est rappelé que le syndicat apportera son aide pour la tenue des journées du patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

RH – Création d'un emploi permanent de chef cuisinier

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- ☞ de créer un emploi permanent de chef de restauration à temps complet, qui pourra être pourvu aux grades suivants :
- Adjoint technique territorial,
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
 - Agent de maîtrise territorial
 - Agent de maîtrise territorial principal

Il signifie que le poste pourra également être pourvu dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, par un agent non titulaire qui possède les qualités requises permettant d'assurer les fonctions relatives à l'emploi.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

RH – Création d'un emploi permanent d'un second de cuisine

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- ↳ de créer un emploi permanent de second de cuisine à temps complet, qui pourra être pourvu aux grades suivants :
 - Adjoint technique territorial,
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
 - Agent de maîtrise territorial
 - Agent de maîtrise territorial principal

Il signifie que le poste pourra également être pourvu dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, par un agent non titulaire qui possède les qualités requises permettant d'assurer les fonctions relatives à l'emploi.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Attribution de subvention

L'association « Les Amis des Archives de la Haute-Garonne » organise le 1er octobre à Bérat un banquet médiéval dans le cadre du 40ème anniversaire de l'association. Cette organisation est faite de manière conjointe avec la Société des études du Comminges et la société Ramond.

Compte tenu des frais d'organisation et de la volonté de pouvoir proposer une animation sur le thème précité, l'association sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention.

Il est proposé aux conseillers municipaux de voter une subvention exceptionnelle de 600 € à l'intention de l'association.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	Alain LARGE

Finances – Demande de subvention auprès de la CAF pour l'extension de l'ALSH

Compte tenu des surcoûts importants induits par les charges de fonctionnement supplémentaires engendrés par la séparation des ALSH pour l'intercommunalité et pour la commune, Il est envisagé la construction d'une extension.

La construction d'une telle extension est éligible à l'obtention d'aides financières de la CAF.

Montant estimé des travaux : 300 000 €

Montant espéré de la subvention (60%) : 180 000 €

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès de la CAF pour l'isolation acoustique de la salle motricité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

La salle motricité située au sein de l'école élémentaire et accueillant quotidiennement un nombre important d'enfants dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires génère d'importants bruits liés à une mauvaise isolation phonique.

Cette isolation est éligible à l'obtention d'aides financières de la CAF.

Montant estimé des travaux : 8 853,60 €

Montant espéré de la subvention : 5 312, 16 €

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Décisions du Maire

- 22-078 : Avenant n° 2 au lot n° 16 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : plomberie sanitaire
- 22-079 : Avenant n° 1 au lot n° 10 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : menuiseries intérieures
- 22-080 : Avenant n° 2 aux lots n° 11 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : sols durs
- 22-081 : Avenant n° 3 aux lots n° 11 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : sols durs
- 22-082 : Avenant n° 1 aux lots n° 12 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : parquets

Informations diverses

- Présentation du rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Cœur de Garonne

- Questions diverses

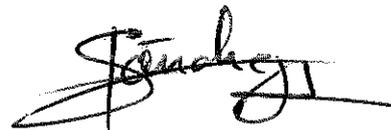
M. Le Maire lève la séance à 21h43

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Paul-Marie BLANC

Jean-Christophe SANCHEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish above it.A handwritten signature in black ink, featuring a complex, stylized script with multiple loops and a long horizontal tail.